



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pénurie de Repatha et Praluent en France

Question écrite n° 10610

Texte de la question

M. Loïc Prud'homme alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la pénurie de Repatha et Praluent en France et la mise en danger de patients cardiovasculaires traités par ces deux médicaments. Depuis plusieurs mois, des dizaines de milliers de patients font face à d'immenses difficultés pour se fournir en traitements vitaux dans le domaine des maladies cardiovasculaires, le Praluent du laboratoire français Sanofi et le Repatha de l'américain Amgen. Ces deux médicaments sont indiqués pour des patients ayant déjà subi un infarctus et dont le taux de mauvais cholestérol reste élevé. Cette pénurie organisée résulte directement des décisions prises par les deux groupes pharmaceutiques appliquant des logiques purement commerciales et financières au détriment de patients atteints de pathologies graves. Faute d'accord entre les laboratoires et le Comité économique des produits de santé dans les négociations visant à fixer les prix et les taux de remboursement des produits, les deux sociétés pharmaceutiques ont décidé de réduire leurs livraisons en France. Ce sont ainsi des milliers de patients qui se trouvent confrontés à la pénurie organisée de ces produits en pharmacie et risquent de se retrouver en rupture de traitement. Une décision irresponsable, dénoncée par les patients, les soignants ainsi que par le Président de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France qui estime qu'« en n'acceptant pas les conditions qui leur sont faites, les industriels mettent en danger la vie des patients ». Il s'agit d'un véritable scandale sanitaire et financier orchestré par ces géants pharmaceutiques qui, pour maximiser leurs profits déjà considérables (5,4 milliards d'euros de bénéfice net réalisés par Sanofi l'année dernière), sont prêts mettre en situation de danger vital des patients avec des risques accrus d'infarctus et d'AVC. Il lui demande donc quelles mesures elle entend mettre en œuvre afin de garantir l'accès de l'ensemble des patients à ces traitements essentiels pour la préservation de leur santé et quelles actions elle entend prendre pour engager un véritable plan de reconstruction industrielle afin de mettre fin à la dépendance de la France à ces groupes pharmaceutiques privés et de retrouver une souveraineté sur le secteur essentiel de la production de médicaments.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Prud'homme](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10610

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2025](#), page 8683